



Droit au cumul de deux emplois ?

Par **Mr POINCHEVAL**, le **03/12/2009 à 12:56**

Bonjour,rrrrMes obligations financières pourraient me voir contraint de prendre un deuxième emploi en plus d'un temps plein.rrrrJe suis aide-soignant, non fonctionnaire et je travaillerais pour deux entreprises concurrentes directes, qui sont au courant de mes projets et les valident.rrrrQuelles précautions dois-je prendre pour me protéger et auprès des deux entreprises? rrrrEst-ce autorisé? et si oui quel article le stipule? rrrrCordialementrrrrMr POINCHEVAL

Par **Visiteur**, le **05/12/2009 à 16:40**

bonjour,rrrrrntout est dit là :rn<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/contrats-travail/cumul-emplois.html>rrrrbonne lecture..